PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2026-2027

20 OCTOBRE 2026

PROPOSITION DE RÉSOLUTION[1]

RELATIVE À LA GESTION DE LA CRISE ÉNERGÉTIQUE SUITE AUX TENSIONS GÉOPOLITIQUES INTERNATIONALES

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION PERMANENTE, DES RELATIONS INTERNATIONALES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DU RÈGLEMENT ET DU CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

PAR MME GENEVIÈVE LAZARON

[1] Voir doc. 320 (2026-2027) n°1 à n°2.

TABLE DES MATIÈRES

1 Exposé introductif de M. Lefebvre, co-auteur de la proposition 3
2 Discussion générale 5
3 Votes et confiance 14

Mesdames et Messieurs,

Votre commission de la Culture, de l'Education permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement a examiné, au cours de sa réunion du 20 octobre 2026, la proposition de résolution relative à la gestion de la crise énergétique suite aux tensions géopolitiques internationales, déposée par M. Crampont Vincent, M. Lefebvre Bruno, M. Casier Martin, Mme Pécriaux Sophie, M. Dönmez Ibrahim et Mme Özen Özlem (doc. 320 (2026-2027) n° 1).[2]

1 Exposé introductif de M. Lefebvre, co-auteur de la proposition

M. Lefebvre, pour le groupe PS, rappelle que son groupe a déposé, cinq mois auparavant, une proposition de résolution visant à anticiper et à gérer une nouvelle crise énergétique liée aux tensions géopolitiques au Moyen-Orient. Ce texte demandait que la Fédération Wallonie-Bruxelles se dote d'outils de veille, d'une cartographie des vulnérabilités, d'un cadre opérationnel prêt à être activé et d'une provision budgétaire mobilisable en cas de nécessité, plutôt que d'attendre que les secteurs subissent un impact économique et social brutal. Le député avait alors insisté sur la nécessité d'anticiper pour mieux agir.

Il aurait souhaité que cette résolution soit devenue sans objet. Or, depuis le rejet du texte en mai dernier, les tensions sur le marché de l'énergie demeurent. Les infrastructures énergétiques ne seront pas reconstruites à bref délai, les risques pesant sur les voies de transit persistent, les marchés restent volatils et l'incertitude s'installe dans la durée. Il indique que l'Agence internationale de l'énergie a réaffirmé en juillet qu'un retour des flux pétroliers au Moyen-Orient à leur niveau normal n'interviendrait pas avant 2027 au plus tôt.

Le député rappelle qu'en mai dernier, tous les groupes partageaient le constat relatif aux risques découlant des tensions géopolitiques, à la vulnérabilité particulière de la Belgique face aux perturbations d'approvisionnement, à la fragilité structurelle des opérateurs et des agents de la Fédération du fait des mesures de non-

[2] **Ont participé aux travaux de la commission :**
M. Chintinne, M. Gardier, M. Soupart, M. Van Goidsenhoven, M. de Clippele, Mme Greco, Mme Laanan, Mme Lambelin, M. Lefebvre, Mme Desalle, Mme Köse, Mme Lazaron, Mme Vidal (en remplacement de Mme Pavet), Mme Cremasco
Ont assisté aux travaux de la commission :
Mme Trachte : membre du Parlement
Mme Cabolet, collaboratrice du groupe PS
Mme Moray, collaboratrice du groupe MR
M. Verheyen, collaborateur du groupe MR
Mme Gérard, collaboratrice du groupe Les Engagés

indexation, ainsi qu'à la nécessité d'une réponse ciblée et concertée plutôt que d'une réaction improvisée dans l'urgence. Malgré cela, personne au sein de la majorité n'a voulu agir. M. Cloquet, du groupe Les Engagés, avait pourtant repris plusieurs des idées avancées, parmi lesquelles la cartographie et le monitoring, une réponse anticipée, la synergie entre la Fédération et la Région wallonne et la priorité accordée à la transition. M. Lefebvre demande dès lors que ce constat partagé soit traduit en décisions concrètes. Il rappelle également que M. Gardier avait affirmé, au nom du groupe MR, que le gouvernement suivait déjà la situation et disposait des outils lui permettant d'intervenir si nécessaire. M. Lefebvre ne constate toutefois aucune prise de position du gouvernement sur la situation, en dehors de quelques indignations, ni aucune mesure ciblée et opérationnelle destinée à protéger les opérateurs, les établissements ou les agents face à la crise énergétique. Il leur avait en outre indiqué que la crise actuelle ne pouvait être comparée à celle de 2022. Il souhaite l'entendre à nouveau sur ce point au regard de l'évolution récente.

M. Lefebvre souligne que, depuis le début du conflit, le prix du mazout a presque doublé. Rapportée à la consommation d'un opérateur culturel ou d'un établissement scolaire, cette augmentation peut représenter plusieurs milliers d'euros de surcoût annuel. Une école qui doit remplir une citerne de 10.000 litres de mazout devrait ainsi payer 16.000 euros, soit près de 8.000 euros de plus qu'au début de l'année 2026.

Il ajoute que les travailleurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont également touchés, puisque la hausse des prix des carburants alourdit leurs frais de déplacement entre leur domicile et leur lieu de travail. Cette hausse intervient alors que le pouvoir d'achat est déjà sous pression, que les incitants au télétravail ont été réduits dans la fonction publique et que, dans l'enseignement, la flexibilisation des conditions de réaffectation contraint un nombre croissant d'enseignants à rejoindre des implantations plus éloignées.

Il précise que les prix du gaz et de l'électricité n'ont certes pas encore atteint le pic de 2022, mais représentent déjà plusieurs centaines d'euros supplémentaires par an pour un ménage. Les conséquences sont donc plus importantes encore pour les opérateurs. Selon M. Lefebvre, se rassurer ou se déresponsabiliser en comparant la situation actuelle au pire moment de la crise précédente revient à refuser de voir la réalité. Plusieurs analystes n'excluent pas une poursuite de la hausse et estiment que l'hiver qui s'annonce pourrait être particulièrement difficile sur les plans économique et social.

Il insiste surtout sur la fragilité structurelle de la situation des opérateurs et des secteurs de la Fédération par rapport à 2022. Les économies imposées depuis le début de la législature ont érodé leurs marges de manœuvre. Une hausse durable des prix de l'énergie, conjuguée à ses effets inflationnistes, compromet désormais

concrètement la continuité des missions de la Fédération. Or, la réponse du gouvernement consiste, selon lui, à attendre. Une demi-année s'est écoulée sans qu'aucune étape soit entreprise. Le coût de ce silence et de cette attente est supporté par les secteurs et les travailleurs. Aucune mesure n'a été inscrite à l'ajustement 2026 ni au budget 2027, alors que la situation s'est aggravée.

Il explique que les auteurs déposent dès lors ce texte pour la deuxième fois. Plus actuel que jamais, il ne demande plus seulement d'anticiper une crise éventuelle, mais de gérer une crise déjà installée tout en se dotant d'outils structurels pour les crises futures. Il s'agit de construire l'avenir en protégeant les secteurs, de ne pas attendre d'être au pied du mur pour rechercher une solution dans l'urgence et d'apporter des réponses concrètes aux citoyens qui se trouvent démunis.

M. Lefebvre souligne que des leviers d'action existent tant au niveau fédéral qu'à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles et que l'inaction se manifeste aux deux niveaux. La proposition de résolution demande d'ailleurs au gouvernement d'engager des négociations formelles avec le gouvernement fédéral afin de coordonner leurs actions et de mettre en place des dispositifs précis relevant de leurs leviers respectifs. Le temps de l'observation passive est terminé. Les auteurs ne demandent pas un plan massif décidé dans l'urgence ni la reproduction des aides de 2022, mais souhaitent tirer les leçons de cette expérience et agir de manière ciblée, concertée et efficiente, afin de ne pas laisser les secteurs et leurs travailleurs davantage étouffés.

2 Discussion générale

M. Van Goidsenhoven, pour le groupe MR, indique que personne ne minimise l'incidence des tensions au Moyen-Orient sur les prix de l'énergie. Tous sont préoccupés par la situation et souhaitent qu'elle puisse être dépassée, même si les perspectives géopolitiques ne sont guère encourageantes dans les prochaines semaines. Chacun mesure ce que représentent un plein de mazout pour une école, une facture de gaz pour un centre culturel ou un trajet entre le domicile et le lieu de travail pour un agent de la Fédération.

Il revient sur le diagnostic, que le groupe MR ne contestait déjà pas au printemps. Le désaccord porte sur la réponse. Le texte ayant déjà été examiné, la position du groupe n'a pas varié sur le fond. Le 1er avril dernier, les mêmes auteurs ont déposé la proposition de résolution n° 242 relative à l'anticipation et à la gestion d'une crise énergétique. Le Parlement en a débattu et l'a rejetée. Sur les sept demandes aujourd'hui adressées au gouvernement, six reprennent mot pour mot celles du texte d'avril : le monitoring des prix, la cartographie de l'exposition des opérateurs, la concertation avec les secteurs, les négociations avec le pouvoir fédéral, l'élargissement de la centrale d'achat et le plan stratégique pluriannuel. La

formulation de la plupart des considérants et de pages entières des développements est également identique. Il paraît dès lors difficile de changer diamétralement d'avis. Les raisons de fond qui ont conduit au rejet de ces demandes en avril restent valables.

Il relève toutefois deux changements dont aucun ne plaide, selon lui, en faveur du texte. Le premier concerne le point 4. En avril, le PS demandait la préparation préventive d'un cadre de soutien. Il sollicite désormais l'activation sans délai d'aides dont ni le montant, ni les bénéficiaires, ni les critères ne sont connus. Les auteurs écrivent pourtant eux-mêmes que les débats avaient fait apparaître une conviction commune en faveur d'une réponse ciblée, concertée et anticipée plutôt que d'un dispositif massif décidé dans l'urgence. Le point 4 poursuit la démarche inverse.

Le second changement tient à la disparition de toute demande de financement. Le texte d'avril demandait l'inscription d'une provision à l'ajustement 2026. Le texte actuel réclame des aides immédiates sans préciser leur financement. M. Van Goidsenhoven y voit davantage de dépenses et moins de financement, ce qui constitue un recul plutôt qu'une amélioration.

Il reconnaît que les prix ont augmenté depuis le printemps et que le diesel a récemment atteint un niveau record. Toutefois, le prix de gros du gaz demeure trois fois inférieur au sommet de 2022, lorsque le mégawattheure atteignait 240, voire 340 euros. La ministre-présidente a elle-même rappelé que les prix étaient élevés, mais inférieurs à ceux de 2022. La tension est prise au sérieux, sans pour autant constituer une répétition automatique de la crise précédente.

M. Van Goidsenhoven examine ensuite les demandes formulées dans la proposition. Premièrement, le monitoring des prix et de leurs répercussions existe déjà. La ministre-présidente l'a confirmé : le gouvernement suit les paramètres macroéconomiques, l'évolution des dépenses et des recettes ainsi que la trajectoire budgétaire, notamment afin de pouvoir réagir à des difficultés structurelles ou ponctuelles. Elle s'est également engagée à suivre objectivement les effets des mesures budgétaires au regard de l'inflation. La création d'un dispositif parallèle n'apporterait qu'une charge administrative supplémentaire.

Il poursuit en indiquant que, s'agissant de la cartographie de l'exposition énergétique des opérateurs, l'administration dispose déjà, semble-t-il, d'un bilan précis des avances de fonds octroyées en 2022 aux opérateurs de la culture, de l'enseignement, du sport ou des maisons de justice. Elle était chargée d'inventorier les mesures prises durant les crises précédentes. Une nouvelle étude complète serait donc redondante, au moment même où une efficacité accrue lui est demandée dans le suivi budgétaire.

Il ajoute que la concertation avec les secteurs a lieu quotidiennement avec les fédérations professionnelles, les chambres de concertation et les instances d'avis. Il

n'est pas nécessaire d'adopter une résolution pour demander au gouvernement d'accomplir ce qu'il fait déjà.

Concernant les négociations avec le pouvoir fédéral, il rappelle que la proposition reconnaît elle-même que les leviers essentiels en matière de tarification et de fiscalité de l'énergie relèvent de ce niveau de pouvoir. Le gouvernement fédéral a pris des mesures pour limiter l'impact de la hausse des prix et dispose de mécanismes de compensation activables lorsque certains seuils de coûts sont dépassés. Le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles est de défendre ses secteurs dans les instances de concertation, ce que fait le gouvernement. Faire de la Fédération un acteur quasi régulateur du marché de l'énergie n'aurait ni base juridique ni pertinence budgétaire.

Il observe ensuite que la centrale d'achat d'énergie existe déjà, ce que le texte reconnaît. L'examen de son fonctionnement relève de la gestion normale et ne nécessite pas une résolution parlementaire.

Il précise que le plan pluriannuel destiné à réduire la dépendance énergétique est déjà en cours. La protection réelle contre les hausses de prix consiste à réduire durablement la consommation. Les investissements importants dans la rénovation des bâtiments scolaires, le plan d'investissement exceptionnel et les travaux économiseurs d'énergie financés par le plan de relance européen s'inscrivent dans cette démarche. Le deuxième plan transversal de transition écologique, adopté en première lecture en juin, poursuit ce travail. Une école mieux isolée est protégée pendant des décennies, tandis qu'une aide ponctuelle disparaît avec la facture suivante.

Septièmement, des outils tels que le Fonds Écureuil existent déjà pour les opérateurs confrontés à des difficultés de trésorerie. Les mesures prises en 2022, qu'il s'agisse d'avances de trésorerie ou de dispositifs ciblés par secteur, sont connues et peuvent être réactivées si la situation l'exige. M. Van Goidsenhoven ne juge pas responsable de décider aujourd'hui, sans ciblage ni chiffrage, un dispositif dont personne ne connaît le coût.

Il revient enfin sur le volet financier, qui constitue, à ses yeux, la plus grande faiblesse du texte. Les auteurs mentionnent les 150 millions d'euros de 2022. Le groupe MR a soutenu ces aides à l'époque parce que les prix atteignaient des niveaux extrêmes. Toutefois, une telle somme ne peut être mobilisée en cas de crise que si la trajectoire budgétaire est maîtrisée. C'est précisément l'objectif poursuivi par le gouvernement et critiqué par la proposition. Il n'est pas possible de dénoncer les efforts structurels demandés aux secteurs tout en exigeant que 150 millions d'euros puissent à tout moment être mobilisés sans considération pour la soutenabilité. Demander des dépenses sans en préciser le coût ni le financement ne protège pas les opérateurs, mais reporte sur eux la facture et ses intérêts.

M. Van Goidsenhoven ajoute que la dépendance de la Belgique au gaz et aux importations résulte aussi de choix stratégiques passés, en particulier de la sortie programmée du nucléaire, combattue par le MR. La sécurité d'approvisionnement passe par une politique énergétique sérieuse au niveau de pouvoir compétent et non par une prime votée à la hâte.

Il conclut que la position du groupe MR reste identique à celle d'avril, puisque les demandes et les raisons de les rejeter n'ont pas changé. Le groupe soutient la vigilance, le suivi attentif des prix, la défense des secteurs auprès du pouvoir fédéral et les investissements structurels qui réduisent réellement et durablement la facture des écoles et des opérateurs. Il défend une approche graduée, proportionnée et fondée sur les faits, mais refuse un texte qui reprend mot pour mot des demandes déjà rejetées ainsi que sa seule véritable nouveauté, qui consiste à décider des dépenses dans l'urgence sans montant ni financement. Pour ces raisons, le groupe MR ne soutiendra pas la proposition de résolution.

Mme Vidal, pour le groupe PTB, annonce que celui-ci soutiendra la proposition de résolution du PS, qui soulève un problème réel auquel il est urgent de répondre. La crise énergétique fait exploser les factures et ce sont, une fois de plus, les travailleurs, les familles et les services publics qui en paient le prix.

Elle relève que la résolution évoque une école devant remplir une citerne de 10.000 litres de mazout, dont la facture peut désormais dépasser 15.000 euros, soit plus de 7.000 euros supplémentaires par rapport à la situation antérieure à la crise pour un seul plein. Pour une école, cette somme ne pourra plus être consacrée à l'achat de matériel, à l'entretien des bâtiments ou à l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves. La même situation affecte les centres culturels, les crèches, les associations et tous les opérateurs subsidiés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Elle ajoute que ces difficultés s'ajoutent aux décisions prises par le gouvernement depuis le début de la législature, qui multiplient les coupes budgétaires et fragilisent tous les secteurs. Dans l'enseignement, la petite enfance et la culture, les moyens de fonctionnement ont diminué et les budgets n'ont pas été indexés. De nombreux opérateurs doivent se battre pour maintenir leurs activités et garantir des conditions de travail dignes.

Mme Vidal soutient dès lors les demandes visant à identifier rapidement les besoins du terrain, à mobiliser des aides et à investir dans la réduction de la dépendance énergétique. En 2022-2023, 150 millions d'euros ont été mobilisés pour soutenir les secteurs face à la crise énergétique, ce qui démontre qu'une action est possible. Le gouvernement MR-Les Engagés demeure pourtant silencieux.

Elle insiste également sur la nécessité de sortir d'une logique dans laquelle une intervention n'a lieu que lorsque les prix explosent. Des investissements publics massifs sont nécessaires pour isoler les bâtiments scolaires, rénover les infrastructures culturelles et les crèches, et réduire durablement leur consommation énergétique. Ces investissements seront positifs pour les finances publiques, l'environnement, les travailleurs et les usagers. Le groupe PTB votera donc en faveur de la proposition de résolution.

Mme Desalle, pour le groupe Les Engagés, considère que la proposition de résolution aborde une question importante, à savoir les conséquences de l'évolution des prix de l'énergie sur les établissements et les opérateurs relevant des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La situation énergétique est préoccupante, notamment en raison des tensions géopolitiques, et son groupe ne conteste pas les difficultés rencontrées par les acteurs de terrain. Il partage donc la préoccupation du PS, mais cet objectif commun ne suppose pas d'approuver toutes les mesures proposées pour l'atteindre. Dans sa forme actuelle, le texte ne lui paraît pas constituer la réponse la plus adéquate à la crise.

Elle observe que le texte réclame un monitoring, une cartographie des acteurs les plus exposés et une concertation avec les secteurs concernés. Ces démarches paraissent utiles a priori, mais la proposition demande parallèlement l'activation sans délai de mesures de soutien qui restent floues. La cartographie de l'exposition énergétique des opérateurs par secteur est pertinente sur le fond, mais sa réalisation prendrait un temps considérable. Dans le contexte actuel, ses conclusions arriveraient trop tard pour permettre une réponse opérationnelle.

Elle ajoute que l'activation immédiate d'aides ciblées en faveur des opérateurs et des agents les plus vulnérables peut sembler intéressante, mais demeure également floue. Une mesure ne peut être acceptée sur la seule base de l'urgence : il faut déterminer qui en a besoin, selon quels critères et avec quels moyens. La responsabilité du gouvernement consiste à proposer des mesures efficaces et soutenables, ce qui nécessite d'objectiver les moyens avant de s'engager.

Elle revient ensuite sur l'enveloppe de 150 millions d'euros mobilisée en 2022-2023, à laquelle la proposition fait référence. Le contexte budgétaire est toutefois très différent aujourd'hui et il n'est pas possible de faire des promesses alors que le déficit de la Fédération Wallonie-Bruxelles continue de se creuser et dépasserait 1,2 milliard d'euros en 2027. La situation est difficile, ce que Mme Desalle reconnaît et regrette.

Elle souligne également la nécessité de distinguer les mesures relevant directement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de celles qui exigent une coordination avec le pouvoir fédéral. Cette coordination, nécessaire et primordiale, peut être approfondie, puisque le pouvoir fédéral dispose des principaux leviers

d'action dans ce domaine. Les pistes relatives à l'élargissement de la centrale d'achat d'énergie ou à l'élaboration d'un plan pluriannuel doivent dès lors être examinées sérieusement.

Elle annonce que le groupe Les Engagés s'opposera à la proposition de résolution. Cette position ne signifie pas qu'il ignore les difficultés des opérateurs ou reste indifférent à leur situation. Il partage le constat sur le fond, mais estime que le texte exige une réflexion plus approfondie. Il souhaite une approche cohérente et financièrement responsable compte tenu des contraintes budgétaires. Comme lors de la discussion du mois de mai, il appelle à travailler avec le pouvoir fédéral, à investir dans la transition, à sortir des énergies fossiles afin de renforcer l'économie et le pouvoir d'achat, à faire de la transition un investissement concret dans les infrastructures et à conserver une capacité d'adaptation. Les mesures doivent être pertinentes, réalisables et compatibles avec les moyens disponibles. La proposition, bien que compréhensible sur le fond, ne lui paraît pas réaliste dans sa forme actuelle.

Mme Cremasco, pour le groupe Ecolo, annonce que celui-ci soutiendra la proposition de résolution et remercie le groupe socialiste de l'avoir déposée à nouveau après son rejet au mois de mai. La situation décrite n'a fait que s'aggraver depuis lors et aucune solution n'a été apportée, malgré les affirmations de la majorité concernant l'existence de nombreux outils. Le nouveau dépôt permet de constater l'absence d'évolution concrète.

Elle rappelle que l'assemblée avait écarté le premier texte au printemps, alors même que les débats avaient fait apparaître un large accord sur le diagnostic. Cet accord perdure, mais la majorité reconnaît le diagnostic sans agir. Or, selon elle, les événements survenus depuis le printemps auraient dû rapprocher les positions. La crise énergétique ne s'est pas résorbée, l'Agence internationale de l'énergie n'anticipe aucun retour à la normale des flux pétroliers avant 2027, l'hiver approche et l'ajustement budgétaire 2026 s'est achevé sans qu'aucune provision soit consacrée à cette situation.

Cette inaction entraine des conséquences pour un établissement scolaire qui doit remplir sa citerne de mazout ou pour un opérateur culturel dont le surcoût annuel se chiffre en milliers d'euros. Ces montants frappent des secteurs que la majorité a elle-même affaiblis par la non-indexation et par les économies imposées depuis le début de la législature. Mme Cremasco s'étonne dès lors de l'argument selon lequel des actions seraient menées en faveur des bâtiments scolaires, alors que les moyens qui leur sont consacrés ont également été réduits et que des milliers de bâtiments doivent être rénovés afin de diminuer leur dépendance énergétique.

Elle souligne que le choc énergétique qui atteignait déjà les opérateurs culturels et les bâtiments de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2022 produit cette fois des effets plus lourds pour des opérateurs désormais privés de toute réserve leur

permettant de les absorber. Lors de la crise précédente, 150 millions d'euros avaient dû être mobilisés dans l'urgence. Ce montant permet de mesurer ce que pourrait coûter à terme l'attentisme choisi par le gouvernement.

Elle considère que les mesures d'urgence réclamées par le texte sont nécessaires et annonce que le groupe Ecolo les votera, mais les juge insuffisantes. Il a dès lors déposé trois amendements. Une aide qui se limiterait à absorber la facture sans agir sur sa cause laisserait les opérateurs exposés au choc suivant. Cette cause réside dans la dépendance structurelle des secteurs aux énergies fossiles importées, dont le prix peut s'envoler en fonction de tensions géopolitiques sur lesquelles la Fédération n'a aucune prise. Tant qu'un bâtiment scolaire mal isolé continuera de se chauffer au mazout et qu'un opérateur restera tributaire des fluctuations du marché gazier, le soulagement procuré par un soutien ponctuel demeurera temporaire et devra être renouvelé lors de la crise suivante.

Elle explique que les amendements visent à protéger immédiatement les opérateurs sans financer la fragilité qui les menacera demain.

L'amendement n° 1 est rédigé comme suit :

« Ajouter un considérant M. libellé comme suit :

« Considérant que les crises énergétiques successives ont démontré que la dépendance structurelle aux énergies fossiles importées constitue la cause première de la vulnérabilité énergétique des opérateurs, des agents et des ménages, et que seule la réduction de cette dépendance - par la sobriété, l'efficacité énergétique, la rénovation du bâti et le développement des énergies renouvelables - est de nature à protéger durablement contre la volatilité des marchés et les tensions géopolitiques ; »

Justification

Il est proposé d'ajouter un considérant permettant d'inscrire dans ce texte ce que les crises successives nous ont enseigné, à savoir que la dépendance aux combustibles fossiles importés demeure la cause première de la vulnérabilité énergétique de nos opérateurs comme de nos agents, et que sa seule réduction, par la sobriété, l'efficacité énergétique, la rénovation du bâti et le développement des renouvelables, offre une protection véritable contre la volatilité des marchés. »

L'amendement n° 2 est rédigé comme suit :

« *Ajouter un considérant N. libellé comme suit :*

« Considérant que les mesures de soutien d'urgence, aussi indispensables soient-elles pour garantir la continuité des missions d'intérêt général, doivent éviter de se traduire par un soutien indifférencié et pérenne à la consommation d'énergies fossiles, qui reviendrait à financer sur fonds publics la dépendance même à l'origine de la crise, à

retarder les investissements de transition et à exposer à nouveau les bénéficiaires aux chocs futurs ; »

Justification

Il est proposé d'ajouter un considérant rappelant qu'une aide d'urgence, si indispensable soit-elle à la continuité des missions d'intérêt général, ne saurait se muer en soutien pérenne et indifférencié à la consommation d'énergies fossiles. »

L'amendement n° 3 est rédigé comme suit :

« *Dans les demandes au Gouvernement, au point 4, ajouter in fine :*

« …procédures simplifiées qu'il lui appartient de définir, en veillant à ce que ces mesures ne constituent pas un soutien structurel à la consommation d'énergies fossiles et, chaque fois que cela est possible, accompagnent les bénéficiaires vers une réduction de leur consommation et de leur dépendance à celles-ci ; »

Justification

Il est proposé de préciser les mesures de soutien, pour ne pas instituer un appui structurel aux énergies fossiles et accompagner les bénéficiaires vers une diminution de leur consommation chaque fois que c'est possible. »

Mme Cremasco précise que ces amendements ne traduisent aucune hésitation à protéger les opérateurs. Ils visent au contraire à inscrire cette protection dans la durée et prolongent une intention déjà présente dans la proposition, notamment dans son septième point, qui appelle à l'adoption d'un plan pluriannuel de réduction de la dépendance énergétique. Ils renforcent et mettent en évidence la réduction de cette dépendance à long terme, qui constitue une solution structurelle tant sur le plan énergétique que budgétaire.

Elle ajoute ne constater, dans le chef de la majorité, aucune solution destinée à réduire cette dépendance et à réaliser ainsi des économies substantielles à moyen et long termes. Son groupe souhaite que le plan pluriannuel prévu au point 7 de la proposition devienne l'ossature du dispositif plutôt qu'une perspective reléguée en dernière position. L'élargissement de la centrale d'achat d'énergie, visé au point 6, relève de la même manière des instruments durables dont les opérateurs ont besoin.

Elle s'adresse ensuite aux groupes de la majorité, qui s'apprêtent, comme au printemps, à écarter un texte dont ils reconnaissent pourtant le constat. À ses yeux, le temps du diagnostic est passé. Le gouvernement avait annoncé un inventaire des dispositifs mobilisés lors des crises antérieures, mais plusieurs mois se sont écoulés sans qu'un cadre opérationnel soit formalisé ni communiqué au Parlement. Si la coordination avec le pouvoir fédéral demeure indispensable, elle ne peut servir d'alibi

à l'inaction de la Communauté française ni faire supporter aux plus vulnérables le coût de cette attente.

Mme Cremasco insiste sur l'absence de dispositif concret et opérationnel. Les représentants du MR et des Engagés ont avancé des éléments déjà exposés auparavant, qui n'ont pas été adaptés à l'ampleur de la crise, à ses conséquences ni aux autres crises susceptibles de survenir. Le groupe Ecolo votera la proposition et espère obtenir un soutien en faveur de ses amendements, les opérateurs de la Communauté française attendant une réponse qui les protège réellement contre la crise suivante plutôt qu'un dispositif qui les y reconduirait.

M. Lefebvre demande à la majorité quelle serait, selon elle, la réponse la plus adéquate à la crise. Il ne comprend pas sa position et conteste le caractère prétendument flou de la proposition. Une proposition de résolution invite par nature le gouvernement à prendre des mesures ; si les auteurs les avaient eux-mêmes fixées, la majorité le leur aurait reproché.

Il relève que les groupes de la majorité partagent les constats et confirment même le diagnostic, mais refusent de changer d'avis pour des raisons qui lui échappent. Le texte est effectivement assez semblable à celui déposé précédemment, comme l'a indiqué M. Van Goidsenhoven. Ce choix est volontaire puisque la situation, loin de s'améliorer, s'est aggravée. La crise perdure et la majorité ne propose rien, sinon de tenter de démonter le texte au moyen de sept arguments.

Derrière les discours de la majorité se trouve pourtant une crise énergétique lourde de conséquences concrètes pour les secteurs et les travailleurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. M. Lefebvre demande ce que le gouvernement suit réellement et ce qui s'est passé au cours des six derniers mois. La majorité évoque plusieurs mesures et un suivi, mais celui-ci ne débouche sur rien de concret. Elle partage le constat, se dit préoccupée, affirme prendre la situation au sérieux et soutient même que toutes les mesures proposées existent déjà, mais aucune aide n'est accordée aux écoles, aux opérateurs ou aux travailleurs confrontés à une crise installée, alors que l'hiver s'annonce catastrophique.

Le député se demande si l'intention consiste à laisser chacun assumer seul sa facture. Le prix du mazout a presque doublé, tandis que ceux du gaz et de l'électricité augmentent. Le MR et Les Engagés ont gelé les budgets alors même que les coûts explosent. Il demande que les promesses soient suivies d'actes. Les secteurs et la population, qu'il estime étranglés, ont besoin du soutien du gouvernement, qui ne prend aucune mesure.

M. Lefebvre remercie ensuite le groupe Ecolo pour son travail et confirme que le groupe socialiste soutiendra les amendements, qui s'inscrivent dans la ligne de sa démarche. Il invite les groupes de la majorité à changer d'avis avant le vote et à

reconnaître que, depuis six mois, la population et les secteurs attendent leur soutien ainsi que celui du gouvernement.

Mme Cremasco remercie M. Lefebvre et le groupe socialiste pour leur soutien aux amendements. Elle estime que la commission dispose désormais d'un texte complet, qui constitue une feuille de route pour aider les opérateurs à affronter les crises présentes et à éviter les suivantes. Elle espère que cet ajout modifiera le vote de la majorité.

3 Votes et confiance

Les amendements n° 1, 2 et 3 sont rejetés par 8 voix contre 5.

L'ensemble de la proposition de résolution est rejeté par 8 voix contre 5.

A l'unanimité des 13 membres présents, il est fait confiance au président et à la rapporteuse pour la rédaction du rapport.

La rapporteuse,	Le Président,
Mme Geneviève Lazaron	M. Guillaume Soupart